

Règlement du jeu

Le prix des femmes Marjolaine « 6 paniers Bio à gagner! »

Article 1 – LA COMPAGNIE BIO ET NATURE S.A.S – 48 avenue de Châteaudun – 91410 DOURDAN - RCS EVRY 500466024, organise un jeu qui a lieu du 05/10/2016 au 30/11/2016 inclus sur le site www.natureo-bio.fr.

Article 2 - Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toutes les personnes physiques majeures au jour de leur participation, résidant en France métropolitaine et Corse, à l'exception du personnel de la Compagnie Bio et Nature et de sa famille proche (1er degré, collatéraux), du personnel de l'ensemble des naturéO, du personnel des sociétés organisatrices et des personnes ayant participé à la conception et organisation du jeu (1er degré, collatéraux).

Article 3 – Les participants de ce jeu ne sont autorisés à participer qu'une seule fois par foyer.

Article 4 - Pour participer, le participant doit se rendre sur le site www.natureo-bio.fr et cliquer sur l'encart dédiée au jeu présent sur la home page ou doit taper directement www.natureo-bio.fr/salon-marjolaine et participer au jeu concours en entrant ses coordonnées et en validant sa participation. Une fois l'inscription validée, le participant fera automatiquement parti du tirage au sort

Pour déterminer les 6 gagnants, un tirage au sort sera réalisé le jeudi 1^{er} décembre 2016.

Article 5 – Dotations

Les 6 gagnants remporteront chacun un panier Bio d'une valeur unitaire de 35€ minimum. Chaque gagnant sera invité à venir chercher sa dotation dans le magasin naturéO de son choix dans un délai d'un mois sur prise de RDV.

Article 6 – Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre, de suspendre ce jeu ou d'en modifier les conditions si les circonstances l'exigent. Aucune compensation de quelque nature que ce soit ne saurait être réclamée de ce fait.

Tout litige, toute contestation, toute question sur l'interprétation ou application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du jeu. Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par l'huissier dont les décisions seront sans appel.

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuelles annexes ou additifs.

Article 7 - Informatique et Libertés : les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la société organisatrice.

Article 9 - Le simple fait de participer implique l'acceptation intégrale du présent règlement, notamment les conditions de gain.

Article 10 - Toute personne désirant obtenir le règlement complet peut en faire la demande par email à l'adresse : contact@natureo-bio.fr ou en demandant une copie au magasin.

Article 11 – Jeu gratuit et sans obligation d'achat du 05/10/2016 au 30/11/2016 inclus. La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.